

Ministry of Education
Financial Analysis and
Accountability Branch
900 Bay Street
20th Floor, Mowat Block
Toronto, ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières
900, rue Bay
20^e étage, édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2



2016 : SB25

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Secrétaires-trésorières et trésoriers des administrations scolaires (conseils isolés)

EXPÉDITEUR : Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE : 31 Août 2016

OBJET : **Formulaires des prévisions budgétaires pour 2016-2017 destinés aux administrations scolaires (conseils isolés)**

Formulaires des prévisions de 2016-2017

J'ai le plaisir de vous informer que les formulaires des prévisions budgétaires pour 2016-2017 et leurs instructions sont maintenant sur le site Web des rapports financiers à <https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab>. À la page d'accueil, cliquez sur le lien des prévisions budgétaires.

Les formulaires présentent les modifications apportées au modèle de financement de 2016-2017, qui sont en grande partie semblables à celles fournies aux conseils scolaires dans le cadre des Subventions pour les besoins des élèves (SBE). Vous trouverez les détails du modèle de financement dans le document technique qui est sur le site Web public du Ministère à <http://www.edu.gov.on.ca>. Le document technique, Addenda pour les administrations scolaires, présente des problèmes de financement particuliers aux conseils isolés.

Mise à jour du financement de l'administration des conseils

Une mise à jour du financement de l'administration des conseils a été effectuée pour les conseils isolés. L'objectif est de renforcer la stabilité des fonds administratifs et de régler la question des coûts fixes qui sont particuliers au fonctionnement d'un conseil isolé. Le financement reflète étroitement le nouveau modèle de financement de

l'administration adopté par les conseils scolaires de district et correspond mieux aux dépenses réelles.

Soumission des rapports financiers

Les prévisions budgétaires doivent parvenir au Ministère au plus tard le 15 octobre 2016. En cas de retard, des pénalités peuvent être imposées dans le but de réduire de moitié le flux régulier de trésorerie de l'administration scolaire. Dès que le Ministère reçoit les prévisions budgétaires, il reprendra le versement mensuel normal et inclura le montant total retenu jusqu'alors.

La version électronique des prévisions doit être envoyée par courriel à financials.edu@ontario.ca. Il n'y a plus besoin d'envoyer les documents papier au Ministère. Dans le même courriel, veuillez joindre une copie PDF du certificat signé par la présidente ou le président du conseil. N'insérez aucun justificatif dans le corps du courriel. Pour faciliter la gestion du dépôt électronique, nous demandons aux conseils d'insérer le texte suivant dans la ligne de l'objet du courriel « Documents à l'appui des prévisions budgétaires de 2016-2017 – Nom du conseil isolé ».

Renseignements

En cas de questions sur la façon de remplir la trousse des prévisions budgétaires, veuillez contacter Elain Kwan au 416 326-9923 ou à elain.kwan@ontario.ca.

Original signé par

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

c. c. : agentes et agents de supervision DSAB, vérificateurs externes DSAB